



VILLE DE LYON

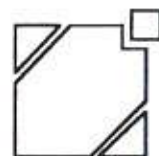
ENVIRONNEMENT - Novembre 1997

LE PARC DE LA TÊTE D'OR

LA CHARTE DU PARC



AGENCE
D'URBANISME



SOMMAIRE

PREAMBULE

I - LA VOCATION DU PARC	5
1 - Une vocation à redéfinir	6
2 - Un parc naturaliste	7
3 - Les usages	9
II - LE SCHÉMA DIRECTEUR DU PARC	11
1 - La destination future des espaces	14
2 - Les perspectives	22
3 - Les cheminements	26
III - LES ELEMENTS DE COMPOSITION PAYSAGÈRE DU PARC	29
1 - Les plantations	30
a. Les arbres	31
b. Les arbustes et les couvre-sols	32
c. Les plantes herbacées	33
d. Les collections botaniques	34
e. Le fleurissement	34
2. Le mobilier urbain	35
a. Les mobiliers de repos	35
b. Les objets pour la propreté et l'hygiène : les poubelles et corbeilles	35
c. Les luminaires	36
d. Les supports d'information et de communication	37
e. Les jeux	37
3. Les clôtures	38
4. La statuaire	39
5. Les bâtiments et réseaux divers	40
6. Les concessions et marchands-ambulants	41
IV - LES ASPECTS REGLEMENTAIRES ET LA SÉCURITÉ	45
V - LA COMMUNICATION	47
1 - Stratégie globale	48
2 - Actions à mener auprès des individus	49
3 - Actions à mener auprès des groupes	51

PREAMBULE

Dessiné et réalisé par Denis Bühler, le parc de la Tête d'Or a beaucoup évolué depuis sa création en 1856.

Ainsi au fil des ans de nombreux équipements liés aux sports et loisirs sont apparus progressivement aux côtés d'activités à caractère plus commercial.

Dans un contexte d'agglomération, le parc doit redéfinir aujourd'hui sa vocation.

Le parc est un milieu sensible, de gestion complexe et en pleine évolution. Il est nécessaire d'en fixer les principes d'organisation, de management et de communication qui permettront de mieux définir et maîtriser les actions municipales.

La ville de Lyon a réalisé en 1994 une étude sur le parc de la Tête d'Or.

Cette étude démontre l'engouement toujours renouvelé du public pour le parc (qualité du patrimoine végétal, de la faune, de la flore), **elle met toutefois en évidence quelques problèmes :**

- la concentration et le renouvellement du patrimoine végétal,
- la fréquentation et les usages,
- le développement des activités de loisirs à caractère commercial,
- les accès du parc et le stationnement,
- la surveillance et la sécurité,
- l'accueil du public, la communication, l'information.

Parallèlement à cette démarche le Conseil Municipal du 9 février 1995 décide la création d'un Comité d'Orientation et celui du 27 mars 1995 la mise en place d'un poste de Conservateur du parc.

Ce Comité d'Orientation (groupe de réflexion composé d'élus assistés de fonctionnaires chargés de préciser la vocation du parc dans les prochaines années) est présidé par Monsieur l'adjoint aux espaces verts.

En juin 1995, la municipalité décide de poursuivre la réflexion sur le parc afin de définir les grandes orientations à prendre pour le moyen et le long terme.

Dans le même temps, le Conservateur est recruté en octobre 1995.

Site prestigieux du patrimoine lyonnais, fragile, atteint par la surfréquentation le week-end, exposé à des appétits de toutes sortes, le parc de la Tête d'Or doit voir sa vocation précisée et protégée dans l'avenir.

Le projet pour le parc doit s'inscrire dans une politique générale des parcs urbains de l'agglomération dans le contexte actuel où évoluent les usages, les pratiques sociales et les aspirations du public.

Les grandes orientations ont été adoptées par le conseil municipal le 16 décembre 1996 ; celles-ci en considérant le parc comme un patrimoine vivant ont mis en avant un regard croisé sur le génie du lieu : le pittoresque du parc du XIXème siècle (la composition paysagère, ses tracés, ses grandes perspectives ...) et la nature observée mais aussi interprétée de façon multiple en cette fin de XXème siècle.

En cohérence avec ces orientations, la charte est élaborée par le Comité d'Orientation.

Afin de prendre en compte toutes les composantes du parc, des groupes de travail thématiques (paysage, zoologie, bâtiments ...) ont été mis en place avec les services de la ville intervenant sur le parc et des experts externes qui ont été ponctuellement sollicités : paysagistes, programmiste, architecte ...

La charte synthèse de ces contributions propose un cadre permettant à la ville de Lyon de maîtriser l'évolution de ce lieu dans un objectif à long terme.

La charte, document de référence pour le parc de la Tête d'Or, s'impose pour toute action et à tout intervenant sur le site. **Elle doit permettre de garder une cohérence pour l'évolution.** Elle doit apporter une réponse au niveau du bâti, du paysage, du fonctionnement des espaces ... **Il s'agit principalement d'une projection à long terme du parc.**

Elle permettra la mise en oeuvre d'actions concrètes pour les différents thèmes (accueil, paysage, bâtiments, mobilier, communication, activités commerciales, sécurité ...).

Des études complémentaires seront entreprises afin de préciser sa mise en oeuvre :

- cahier des prescriptions architecturales et d'intégration paysagère pour tout le patrimoine bâti,
- règlement intérieur,
- buvettes et restauration,
- fonctionnement des services, communication.

Afin d'assurer la mise en application de cette charte une gestion transversale coordonnée par le Conservateur du parc sera mise en place, celle-ci regroupera les moyens nécessaires à la gestion de l'ensemble des activités et prendra appui sur :

- un pilotage technique regroupant les principaux acteurs impliqués dans la gestion technique des activités et des projets,
- un pilotage scientifique constitué d'universitaires et de praticiens, garants de l'évolution scientifique du parc.

Le comité d'orientation assurant le suivi de l'évolution du parc, proposera au Conseil Municipal des moyens réglementaires et financiers pour la mise en oeuvre des actions.

I. La Vocation du Parc



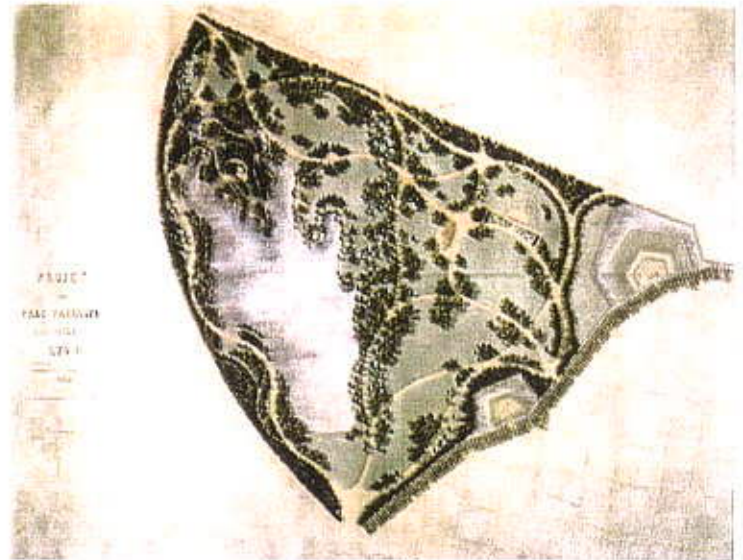
1- Une vocation à redéfinir

Inspiré par l'exemple du Bois de Boulogne et réalisé à une époque où les grandes villes européennes commençaient à s'équiper en parcs publics, le parc de la Tête d'Or a été élaboré suivant un programme très précis défini par le Sénateur Vaïsse.

"Le parc sera dessiné dans le genre paysager, avec de grands effets de prairies et groupes d'arbres, en ménageant les plus jolis points de vue des environs. Il renfermera des allées de différentes largeurs pour les promenades à pied, à cheval et en voiture, un vaste lac alimenté par les eaux du Rhône, un très grand mouvement de terre".

Outre la volonté d'offrir la campagne à ceux qui n'en ont pas", le projet, conforme à l'esprit du XIXème siècle, insiste sur une triple vocation : botanique, scientifique et pédagogique.

Initialement, l'aspect ludique était donc peu présent, et c'est surtout à partir de la seconde moitié du XXème siècle qu'il s'est plus fortement imposé.



Le plan aquarellé dessiné par Denis Bulher (1856);

Sans perdre complètement sa triple vocation initiale, le parc est devenu de plus en plus un espace sportif (40 % de la fréquentation) ou ludique.

Sa vocation future mérite d'être clairement définie et programmée, afin d'éviter les actions ponctuelles dont il a trop longtemps été victime et qui l'ont fragilisé.

Cette vocation doit pouvoir être comprise et appropriée par les générations futures, garantes de la pérennité du projet.

De nombreuses enquêtes réalisées auprès des usagers des parcs et espaces verts font ressortir l'aspiration du citoyen pour les parcs avant tout lieux de nature. Les jardins trop sophistiqués sont perçus par le public comme des espaces urbains. On leur reproche de donner une image artificielle de la nature et de gêner la détente.

Aujourd'hui complètement intégré dans la ville, le parc doit être prioritairement pour le citoyen, un lieu de nature permettant de s'isoler de l'animation de celle-ci

La vocation du parc à confirmer et à privilégier apparaît être en priorité la vocation naturaliste.



Le parc aujourd'hui

2- Un parc naturaliste

Le mot "parc" à lui seul, évoque la nature. Dans le parc, la promenade annoncée, le parcours se fait au travers de la nature ou plus directement encore, avec elle. La nature est la consistance du parc, sauf précision contraire

Le mot "parc", en effet moins heureux dans sa fortune que celui de jardin, souffre comme lui de nombreux dévoiements : parc automobile, parc d'attraction, etc.

Il est donc très évident de parler de nature à propos du parc mais aussi très utile d'introduire cette précision car tous les parcs ne montrent pas la même nature, même s'ils en sont constitués.

Le mot "naturaliste", à la fois nom et adjectif, **oriente le regard de façon absolue vers la nature**. Il ne laisse aucun doute sur l'état ou sur la fonction.

Un parc à vocation naturaliste se présente, en théorie, comme **un lieu susceptible d'accueillir les phénomènes et les êtres de nature pour les donner à comprendre au plus grand nombre**.



La vallée de Dedham
Constable(1802)

De plus, cette vocation est l'essence même des parcs paysagers anglais. Né des peintures paysagistes, le style paysagé a pour but la mise en scène de la nature.

"Son objet est la combinaison de la nature sauvage avec un art qui en fasse valoir les côtés attractifs en cache les points défectueux, y ajoute au besoin des beautés de son

invention et dissimule habilement sa présence"

Cette vocation apparaît être celle la plus susceptible d'assurer le lien entre l'histoire de ce patrimoine, son origine et les préoccupations fondamentales de nos contemporains touchant les domaines de l'écologie et de la nature.

Contrairement aux nombreux parcs patrimoniaux réaménagés, la vocation naturaliste du parc de la Tête d'Or inscrira ce lieu dans une dynamique importante, il sera aisé d'y faire cohabiter les caractéristiques spécifiques à l'art paysagé du XIXème siècle et une évolution de ce lieu répondant clairement aux aspirations essentielles des citoyens.



Ce thème devra se développer sur l'ensemble du parc. Il renforcera la vocation initiale du parc (scientifique et pédagogique). Les lieux qui leur étaient plus particulièrement réservés, tels les jardins botanique et zoologique seront les bases sur lesquelles une telle vocation pourra s'appuyer. Des modifications parfois importantes seront cependant nécessaires : le regard et l'intérêt touchant à la nature est bien différent de celui du XIXème siècle et exige d'autres formes de communication.

*Traité général de la composition des parcs et jardins - Edouard André (1887)

La vocation du parc devra s'inscrire dans un réseau dépassant l'enceinte même du parc et se développer dans son environnement immédiat. Les terrains de la Feyssine constituent une opportunité exceptionnelle pour conforter ce thème. Les berges du Rhône assureront, après aménagement, une liaison de qualité avec le futur parc de Gerland. D'autres espaces à l'intérieur de l'agglomération existants ou futurs, devront s'y rattacher et ponctuellement énoncer



les éléments spécifiques de ce thème (rivière dans les vallons, culture fruitière sur les plateaux, etc.).

Il faudra en outre associer la ville de Lyon à toutes les grandes cités soutenant un propos équivalent : Bâle, Hambourg, Londres, etc.

Un tel sujet ne peut se cantonner sur un seul site. Son champ d'expression peut s'élargir sur un plan international.

3- Les usages

Les usages du parc devront se conformer au mieux avec la vocation. Le parc sera d'abord un lieu de nature où le citoyen pourra se ressourcer. Bien qu'intégré à la ville, il sera surtout vécu comme un havre de paix, éloigné de l'animation urbaine. Aussi, l'automobile devra y être absente : les parcs de stationnement seront situés en périphérie, la circulation sera interdite dans l'enceinte du parc, à l'exception des véhicules de service.



Bien que peu conforme à l'esprit naturaliste, (observation de la nature), les activités sportives libres resteront cependant autorisées à l'intérieur du parc. Des contraintes de lieux et d'horaires seront prescrites afin de limiter ces pratiques. D'autres sites d'accueil mériteront d'être trouvés dans la ville. Le règlement du parc définit par ailleurs les usages à l'intérieur du parc.

L'activité à privilégier dans le parc doit rester la promenade. A l'origine, elle constituait l'activité principale, le concept naturaliste a pour objectif premier, de lui redonner son statut prioritaire.



II. Le Schéma Directeur du Parc



Image de projet, le Parc demain



Le schéma directeur du parc se décline sous la forme de trois plans fondamentaux et complémentaires.

- 1 - La destination future des espaces**
- 2 - Les perspectives**
- 3 - Les cheminements**

1- La destination future des espaces

A - GENERALITES

Le principe directeur de ce plan repose sur deux axes majeurs de composition :

-L'axe Ouest-Est (allée du Grand Camp) développant le thème du patrimoine,

-L'axe Nord-Sud (allées du chalet, de l'orangerie, du parc aux moutons, du jardin botanique) énonçant le thème de la nature à travers la flore (jardin botanique, bois, pelouse) et la faune (jardin zoologique et animaux familiers du parc).

Les caractéristiques spécifiques de ces deux axes

-L'axe patrimonial traverse les espaces majeurs de composition de l'oeuvre des frères Bühler (le lac, le bois, la pelouse de la Coupole). On y trouve les espaces les mieux conservés et les plus significatifs du travail de paysagement. Les principaux éléments caractéristiques des parcs paysagers du XIXème siècle s'égrènent le long de cet axe ou sont visibles à partir de points particuliers privilégiés, tels que le belvédère, les grandes perspectives, les diverses compositions végétales (bois, bosquets, arbres isolés).

-L'axe naturaliste se situe dans la partie Est du parc. Déjà à l'époque des frères Bühler, ce secteur apparaissait plutôt mineur, voire en partie délaissé. Les années n'ont fait qu'augmenter son désintérêt. Cet espace est considéré comme un lieu "arrière" du parc, un peu fourre-tout. Seul le jardin botanique semble avoir résisté aux pressions diverses d'aménagement.

Aujourd'hui, on se trouve confronté à un ensemble d'espaces morcelés : certains sans vocation clairement définie, d'autres contraints dans leur périmètre. Ces lieux juxtaposés ne présentent aucune continuité de thèmes clairement lisibles.

Cet axe Nord-Sud porteur d'un message fort qui est la nature, sa dynamique et sa connaissance a pour vocation de constituer un véritable fil conducteur entre ces différents lieux.

SCHEMA DIRECTEUR DU PARC DE LA TÊTE D'OR LES GRANDES ORIENTATIONS

- ESPACES PATRIMONIAUX À PRÉSERVER (RÉHABILITATION PARTIELLE)
- LA PIERRE SUISSE
 - LE LAC
 - LA PELLOUSE DE LA COUPOLE
 - LE PRÉ FLEURI
 - LE JARDIN BOTANIQUE
- ESPACES À VOCATION NATURALISTE À AMÉNAGER
- PELOUSE DES ÉBATS - Thème : jardin en mouvement
 - LA GRANDE ÎLE - Thème : à définir
 - LA PRESQU'ÎLE - Thème : jardin d'eau
 - LE BOIS - Thème : jardin en mouvement
 - LE JARDIN ZOOLOGIQUE - Thème : Historique des zoos
- LIEUX SPÉCIFIQUES
- LA ROSERAIE
 - LA PLACE DE L'OBSERVATOIRE
 - LE CENTRE LOGISTIQUE
 - LE GRAND AXE EST-OUEST "PATRIMONIAL"
 - LE GRAND AXE NORD-SUD "NATURALISTE"



B - DETAIL DES SECTEURS

■ Secteur Ouest



L'ensemble de ce secteur a été globalement préservé depuis la création du parc. Les frères Bühler pourraient aujourd'hui reconnaître leur oeuvre.



L'orientation future à prendre sur les espaces : Petite Suisse, le lac, pelouse de la Coupole, Pré-fleuri, est une protection forte de l'état de ces lieux. Les seules modifications autorisées ne pourront être que des corrections de petites erreurs ponctuelles (plantations, mobiliers, cheminements), afin de se rapprocher le plus fidèlement du projet initial.

La roseraie, bien que postérieure et non inscrite dans le projet Bühler est fortement appréciée pour son fleurissement par le public lyonnais. Son style, typique des années 1960 est cependant en forte contradiction avec l'art paysager du 19ème siècle et le style des Frères Bühler. A ce titre, différents ajustements devront être effectués afin d'inscrire ce lieu de manière moins brutale dans le paysage naturel de la Petite Suisse. Une évolution de la Roseraie devrait être éventuellement envisagée mais ceci à plus long terme.



■ Secteur Nord-Est



L'orientation majeure définie sur ce secteur du parc est une modification fondamentale de l'image des différents lieux qui le constituent. Il s'agit de passer d'une juxtaposition d'espaces morcelés à un ensemble de lieux reliés entre eux par un thème fort. Ce dernier sera celui de la nature et de sa dynamique.



Les espaces engazonnés situés entre le monument des droits de l'homme et le parking

Ils constituent aujourd'hui un lieu peu accueillant (pelouse des ébats difficile à entretenir, cheminements sauvages au coeur des pelouses). Ce secteur aura dans le futur un double rôle important à assurer : entrée principale du public arrivant en car et liaison avec la zone naturelle de la Feyssine.

D'une superficie équivalente à la Petite Suisse ou à celle du bois, ce lieu devra être pensé dans un esprit de cohérence. Le thème du "jardin en mouvement" devra permettre de le structurer. Il se déclinera essentiellement à partir d'un travail de végétalisation saisonnière, plus particulièrement au niveau de la strate herbacée.



Afin d'affirmer ce propos de végétalisation, le site en stabilisé du parking actuel des cars sera réensemencé. Le site appelé "pelouse des ébats" s'étendra dès lors sur une superficie augmentée du tiers de sa surface.

Le belvédère et la grande île

Ces deux sites étaient considérés par les frères Bühler comme un des éléments majeurs de composition du parc. L'implantation d'îles et de belvédères constituait un des points forts des parcs paysagers du XIXème siècle.

Le réaménagement de l'île dépendra du déplacement éventuel du vélodrome à l'extérieur du parc. L'île doit retrouver sa place centrale dans le parc et devenir le lieu le plus porteur de "magie" de la composition. Un projet paysager fort méritera d'être réalisé sur cet espace.

Le belvédère devra être requalifié afin de retrouver sa vocation initiale : permettre des vues exceptionnelles sur le parc et ses arrière-plans (Fourvière, Croix-Rousse, etc ...). Un travail d'éclaircie du lieu est à réaliser.

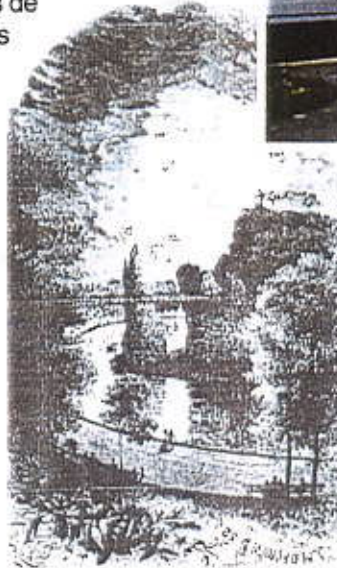
L'espace parking et le restaurant du chalet du parc

L'implantation du restaurant avec le parking annexé date des années 60. Le bâtiment apparaît aujourd'hui en complète contradiction avec le projet initial des frères Bühler, aussi bien par sa situation que par son architecture médiocre, mal intégrée à un parc de style "paysager".

Des travaux importants d'entretien seront à engager dans les prochaines années. Les orientations principales sont dès lors ici, la démolition du bâtiment existant, la recomposition de l'espace en respectant le projet Bühler (bras d'eau et presqu'île).



Vélodrome du parc, architectes Robert et Marin (1932)



Le site du Belvédère
Parc des Buttes Chaumont (1862)



Vue du Belvédère



Le chalet du Parc et le bras d'eau (fin 19^e siècle)

Le site du bois

Le bois constitue un espace de transition important entre la partie Nord "libre" et la partie Sud plus organisée. Il devrait être le seul espace réellement fermé à l'intérieur du parc : tâche d'ombre entre les espaces de lumière.

Actuellement, il laisse passer la vue, le privant du rôle essentiel d'écran et de lieu de mystère. Sa végétation se limite actuellement aux boisements sous le couvert desquels survit une pauvre strate arbustive et herbacée.

Un travail d'éclaircie des boisements et de densification de la strate arbustive et herbacée, à la manière d'un labyrinthe d'ombre en couvre-sol, permettra de restituer à ce lieu son rôle d'espace tampon et de l'enrichir de nombreux espaces différents animant la promenade.

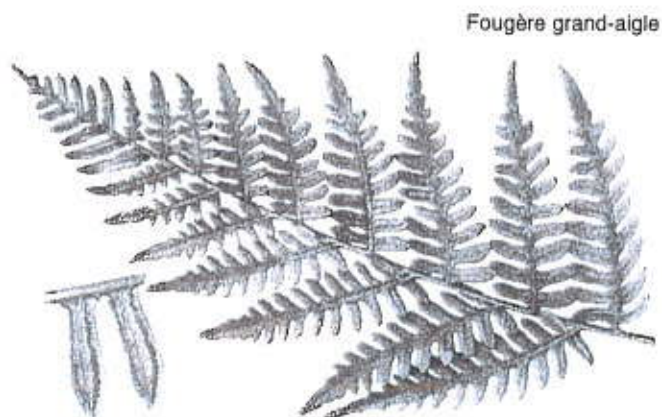
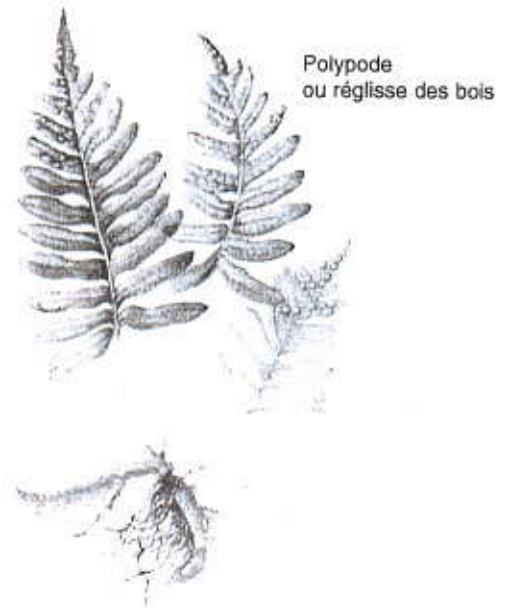


Le bois du parc



Parc de Bagatelle Paris

Dans une démarche pédagogique axée sur la nature et sa dynamique, le bois constituera l'espace de complémentarité avec la partie Nord (lieu de clairière axée sur la strate herbacée).



■ Secteur Sud-Est



Les jardins botanique et zoologique composent la plus grande partie de ce secteur. Deux directions différentes gèrent ces espaces renforçant le cloisonnement des lieux.

Les orientations principales sont d'améliorer la communication des lieux avec le public actuel et futur, d'adapter les sites aux nouvelles mentalités et de décroisonner les deux jardins.

Le jardin zoologique

Créé en 1858, le zoo de la Tête d'Or a su évoluer en 140 ans d'existence : de la cage circulaire aux présentations paysagères des animaux à l'arrière d'un fossé sec ou humide.

Bien qu'étant un des premiers zoos de France et ayant su s'adapter dans ses systèmes de présentation animale, il a également su conserver l'empreinte de son évolution. Le parc est en effet un des rares parcs zoologiques qui ait la chance d'avoir conservé des équipements ou installations représentatifs des différents modes de présentation d'animaux depuis

le 19ème siècle. Bien plus qu'une simple collection d'enclos de présentation animale, **c'est un véritable patrimoine historique dont le zoo est détenteur. Il convient de le mettre en valeur pour offrir, en plus des nouveaux modes de présentation des animaux dans un cadre paysager, une lecture historique de l'évolution des zoos au fil du temps.** Il s'agit de s'appuyer sur ce patrimoine pour bâtir l'avenir du zoo.



Pigeonnier



A ce titre, différentes constructions et installations mériteront d'être conservées comme témoins de l'évolution des zoos, d'autres réalisées sans réel souci d'intégration architecturale et paysagère devront évoluer, voire être remplacées. Un projet de réaménagement du jardin zoologique est à engager. Ce dernier devra impérativement respecter le cahier des prescriptions architecturales et d'intégration paysagère. Afin de conforter le thème du parc, le réaménagement du jardin devra tenir compte des principes suivants :

L'exemple mondial au service d'une sensibilisation locale

Penser globalement et agir localement. Le zoo de la Tête d'Or, après avoir brossé le thème de la biodiversité du monde animal, doit recadrer son discours pédagogique. Le cheptel du parc zoologique doit servir de tremplin à une approche naturaliste de la faune autochtone du parc de la Tête d'Or et aider à la découverte du site de la Feysine.

Deux sujets mis ensemble signifient plus que l'ensemble des deux sujets

Aujourd'hui, les animaux ne sont plus prélevés du contexte des écosystèmes pour être exhibés au public. Ils doivent être présentés de manière écologique en tenant compte de l'habitat dans lequel le spécimen "ambassadeur de son espèce" vit et remplit différentes fonctions (spatiales, culturelles, trophiques, etc ...). Or dans ces habitats, l'espèce n'est pas seule, et de manière à donner à sa présentation au public une idée plus juste de son habitat, il convient de favoriser la cohabitation animale lorsque celle-ci reste possible, dans le milieu artificiel qu'est le zoo.



Un monde animal commandé par le végétal

Un animal ne peut être dissocié complètement du milieu dans lequel il vit. Le végétal doit accompagner la présentation animale. Il remplira une double fonction :

- Pour les animaux, il offrira une amélioration de leur cadre et de leurs conditions de vie.
- Pour le public, il permettra une mise en scène plus riche de l'approche du monde animal.

Une démarche biogéographique

Reprenant la démarche de présentation du jardin alpin, les animaux du zoo devraient être rassemblés suivant la zone biogéographique à laquelle ils appartiennent. Cela aurait l'avantage, en plus du discours pédagogique, de pouvoir créer des ambiances différentes d'une zone à une autre et ainsi d'inviter le visiteur à faire un voyage initiatique autour du monde.

De la biodiversité

Maître mot de l'écologie en matière de richesse des habitats, la notion de biodiversité doit apparaître clairement au zoo, comme elle apparaît dans le jardin botanique. Pour cela, il conviendra de ne pas limiter la collection animale à quelques classes seulement. Il n'est pas obligatoirement nécessaire de présenter en cheptel vif toutes les classes animales, mais des "allusions", voire des évocations" peuvent être faites à partir de pièces muséologiques (moulages) ou de panneaux didactiques pertinents.

Le jardin botanique

Respectant fidèlement le dessin des frères Bühler, le jardin botanique s'est partiellement transformé dans ses collections, ainsi que dans leur présentation. L'orientation sur ce lieu consiste en sa préservation en l'état (modification ponctuelle). D'une grande richesse, il est cependant peu fréquenté par le grand public. Le jardin botanique constitue une base importante et sérieuse sur laquelle le développement et la pédagogie du thème naturaliste peut s'appuyer.



La serre
Victoria Regia 1887

Dans les perspectives générales d'amélioration des espaces libres de la ville de Lyon, le projet d'introduire des "collections-jardins" pourrait être couplé avec la botanique traditionnelle.



Jardin Alpin du parc

Certains sujets fondamentaux abordant la biologie des espèces végétales peuvent être développés au parc de la Tête d'Or :

- écosystèmes liés à l'eau (jardins d'eau et milieu naturel de la Feyssine),
- démonstration de la vicariance (convergence d'aspect) chez certaines espèces et application à la composition paysagère (ex : le houx, l'osmanthe, le fragon, l'iléa en sous-bois des pins, etc.).
- relation des espèces animales et végétales (biocénose).
- enfin l'introduction des grands principes de gestion différenciée* connus à ce jour dans certains secteurs du parc permettrait d'expérimenter une méthode spécifique au site, destinée à valoriser la nature sous son aspect comportemental et biodivers.

*Cf. le jardin en mouvement



Parc floral du bois de Vincennes

La vacherie

Le bâtiment, oeuvre de Tony Garnier est aujourd'hui sous-utilisé. Situé entre les jardins botanique et zoologique, l'aménagement de cette construction en centre animalier et pavillon pédagogique permettrait d'assurer un lien fort entre ces deux entités. Des services différents pourront y être regroupés : lieux d'accueil des scolaires, salle d'exposition et d'observation, bibliothèque sur le thème de la nature, etc.



la bibliothèque
Parc floral du bois de Vincennes



La vacherie architecte Tony Garnier (1904)

La maison du parc

L'implantation d'un bâtiment d'accueil du public est un objectif important sur le parc. Ce bâtiment pourra remplir différentes fonctions : accueil et information du public, services (sanitaire, nurserie), exposition permanente traitant de l'histoire du parc et de son évolution, librairie, etc.

Sa situation dans le parc est à associer au travail engagé sur la logistique du parc ainsi que le cahier des prescriptions architecturales et d'intégration paysagère.

Les entrées du parc

Le parc est actuellement accessible à partir de sept entrées : la porte des Enfants du Rhône, l'ancien palais des congrès, le musée d'art contemporain, l'entrée Nord, la voûte Stalingrad, avenue Verguin et boulevard des Belges.

Ces dernières, espaces importants de transition entre le parc et la ville, devront faire l'objet d'un réaménagement de qualité. Deux espaces seront prioritairement à retravailler : la place Général Leclerc et l'entrée boulevard de Stalingrad.

En fonction de l'évolution de la Cité internationale, les liaisons avec celle-ci pourront être redéfinies ultérieurement. Elles mériteront un repaysagement dont devra bénéficier plus particulièrement l'entrée du musée d'art contemporain ainsi que l'entrée Nord, espace de liaison avec le site de la Feyssine. Une réduction d'emprise de l'entrée située en face de l'ancien Palais des Congrès peut être envisagée. La réouverture de l'entrée, au Sud de cette dernière, existant au XIXème siècle, n'est pas à exclure, elle serait alors à associer à une liaison avec le parc récent longeant le Rhône.

La porte Nord



La voûte Boulevard de Stalingrad

2- Les perspectives

L'art des jardins du XIX^{ème} siècle a fortement été influencé par les peintres paysagistes du XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècle. Un travail très précis de mise en scène des vues et de constitution de percées visuelles, caractérise les parcs paysagers anglais du XVIII^{ème} siècle et européens du XIX^{ème} siècle. La perspective constitue un des éléments fondamentaux de composition de ce style paysager.

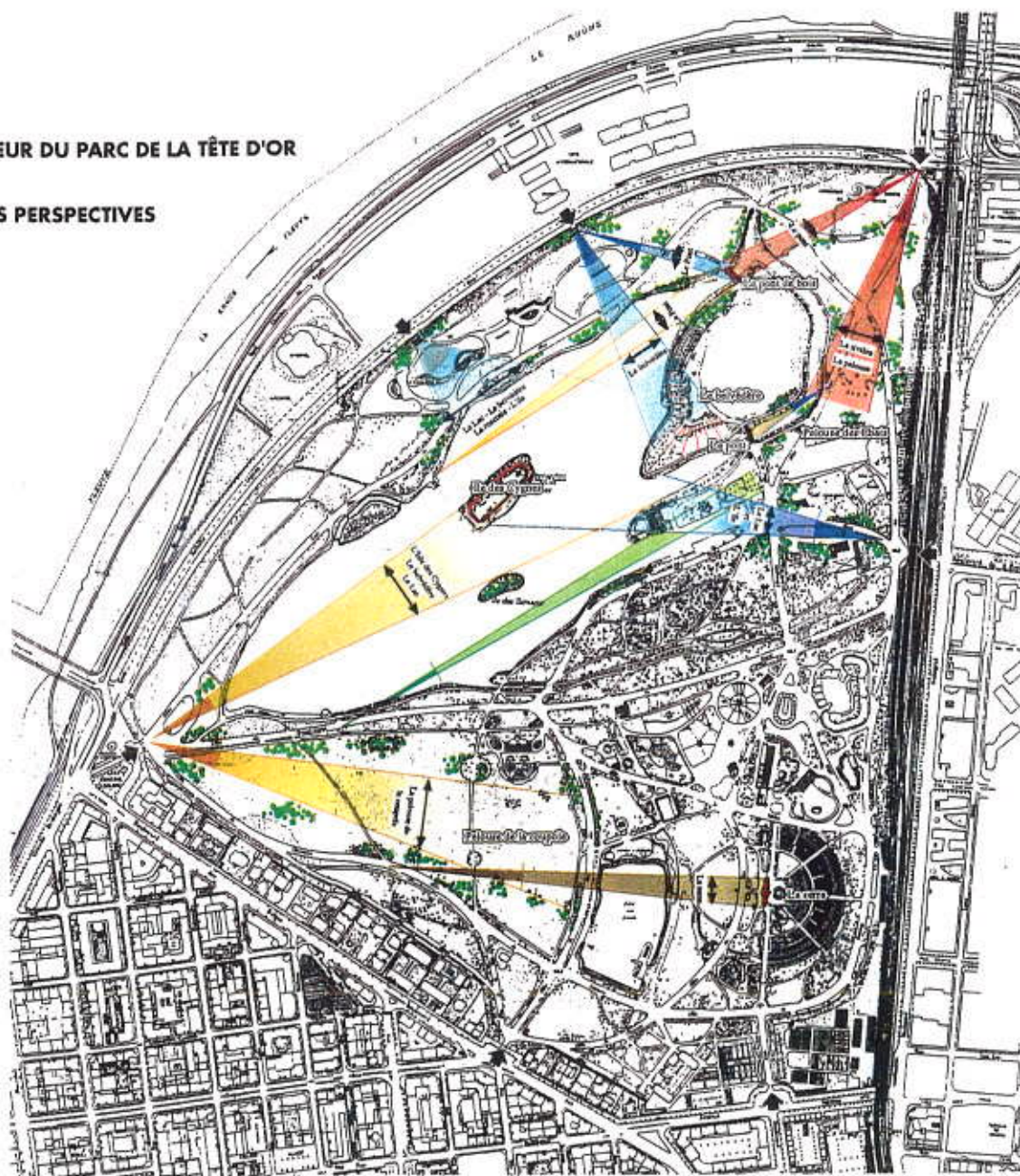
Les frères Bühler, outre le travail effectué sur plan, ont directement indiqué et marqué les grandes perspectives sur le terrain par la mise en place, entre autres, d'un échafaudage à la porte des Enfants du Rhône. A l'aide de piquetage, le jeu des coulisses visuelles était dans un premier temps disposé avant les plantations définitives.

Le parc de la Tête d'Or doit rester un lieu riche par le nombre et la qualité de ses perspectives. Le schéma directeur ne peut être décliné sans un travail précis d'analyse et de proposition des perspectives à préserver, à améliorer et à créer. Tout aménagement et principalement toute plantation se devront de respecter les cônes de vue indiqués sur le plan joint.

Le schéma directeur distingue deux grandes familles de perspectives.

SCHEMA DIRECTEUR DU PARC DE LA TÊTE D'OR

LES PERSPECTIVES



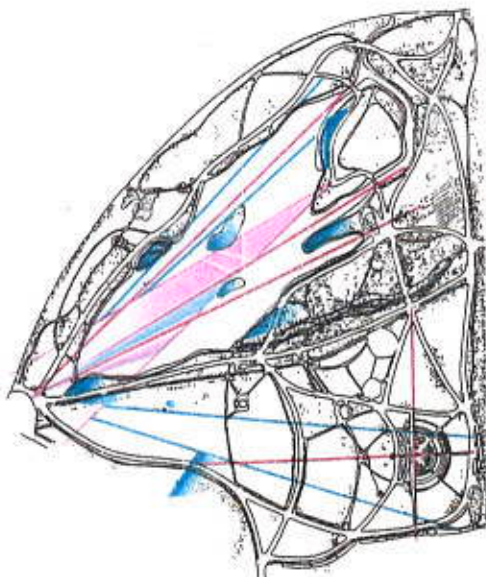
A - Les perspectives du parc sur l'extérieur

Une des principales caractéristiques des parcs paysagers anglais est l'utilisation des arrière-plans dans la composition du parc.

"Emprunter ici ce fond de pays et multiplier des plans dans le jardin, repousser vigoureusement le lointain" recommandait Edouard ANDRÉ en 1875. Lors de la création du parc en 1857, sa situation ainsi que la topographie du lieu rendait difficile l'intégration des paysages environnants dans le projet : au sud, l'urbanisation devait constituer une coupure visuelle forte, à l'est, le dénivelé important de la ligne S.N.C.F. composait un véritable écran. Seule la partie nord-ouest du parc avec le versant boisé du plateau de la Croix-Rousse et de Caluire formait un fond de plan paysager, riche à intégrer au parc. Les Frères Bühler ont modérément profité de cette opportunité. En effet, les boisements de la Petite Suisse, le dénivelé et les plantations en lisière ont toujours marqué une limite visuelle forte.

La seule réelle perspective clairement dessinée par Denis Bühler sur les arrière-plans se situe au niveau du belvédère à partir duquel une vue sur la colline de Fourvière et de la Croix-Rousse apparaît remarquable. Cette dernière aujourd'hui rendue difficile par la densité des plantations devra être requalifiée (éclaircie à réaliser).

L'objectif est aujourd'hui de recomposer ce point de vue et de limiter les vues sur les arrière-plans que constitue aujourd'hui la ville afin de préserver au parc son caractère particulier de "havre de nature" loin de l'animation urbaine.



Restitution des champs visuels d'après le plan de 1860

- de l'entrée sur la Grande Ile et sur le botanique
- de la Grande Ile sur la colline de Fourvière

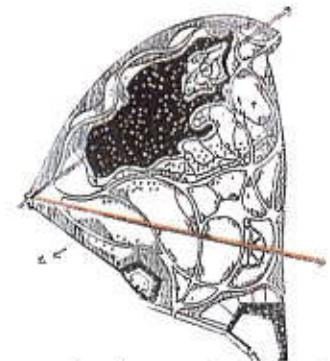


B - Les perspectives à l'intérieur du parc

Quatre grandes familles de perspective se retrouvent à l'intérieur du parc :

■ Les perspectives dessinées par les frères Bühler et conservées

Deux perspectives semblent avoir traversé les 140 années d'évolution du parc. La première apparaît essentielle, puisqu'il s'agit de la grande perspective sur la pelouse de la Coupole (pendant de la grande perspective du lac).



Les deux grandes perspectives dessinées par les frères Bühler à partir de la porte des enfants du Rhône

Quelques modifications ponctuelles sont à engager afin de redonner à cette grande percée toute sa majesté et son amplitude, telles qu'une plus grande ouverture de la perspective au niveau de l'angle d'entrée et d'éclaircies à réaliser en frange.



La seconde perspective est moins importante, mais cependant intéressante : elle se situe à un point précis de l'allée de ceinture qui, par un système de bosquet en coulisse au premier plan marque un très beau cadrage du site du pré fleuri et de la serre. Cette dernière perspective apparaît avoir été totalement préservée.

■ **Les perspectives dessinées par les frères Bühler et partiellement altérées**

Sinon quelques petites perspectives ponctuelles (sur les deux ponts entre autres) qui mériteraient essentiellement un travail d'éclaircie et de recadrage, seule la grande perspective sur le belvédère apparaît avoir été la plus fondamentalement transformée.

Les frères Bühler avaient dessiné à l'origine une grande perspective à partir de l'entrée sur le site du belvédère.

Les îles aux Tamaris et des Cygnes en premier plan encadraient par un système de coulisse, la grande perspective sur l'arrière-plan qui est ici prestigieux puisqu'il s'agit du site du belvédère, seul vallonement important aménagé à l'intérieur du parc. Le premier plan et le second bien accusé suffisaient pour rompre toute monotonie.

L'implantation du Monument aux morts de Tony Garnier, en 1930, a déplacé le regard sur cette importante réalisation. Sans réelle mise en scène, ce lieu focalise le regard en une perspective frontale. D'une vue riche et variée sur le belvédère, on est passé à une vue plus grandiose, mais également bien plus uniforme. Le site de la grande île et le belvédère disparaissent pour n'être plus qu'arrière-plan sans réelle distinction avec l'ensemble des boisements en fond de perspective.



La grande perspective sur le lac à partir de la porte des enfants du Rhône

Une recomposition intégrant comme points forts, monument aux morts et belvédère, est à réaliser. La solution consisterait à dégager les pentes du belvédère. Celle-ci engazonnée et le sommet densément planté d'arbres hautes tiges, les pentes apparaîtraient comme tâche de lumière se dégageant entre les boisements latéraux, le relief du vallonement se verrait accentué par les plantations en sommet.

La lumière dégagée par la pelouse s'associerait à la clarté des emmarchements du monument aux morts pour former un ensemble harmonieux de fond de perspectives.

■ **Les perspectives dessinées par les frères Bühler et ayant disparu**

L'évolution du parc ces 140 dernières années a fait disparaître quelques perspectives importantes. Il s'agit principalement de vues sur le chalet du parc (bâtiment initial) et sur le bras d'eau du lac comblé au niveau du parking du restaurant actuel.

La recomposition de cet espace permettra de redessiner ces perspectives. Le public pénétrant dans le parc à partir du boulevard de Stalingrad après avoir franchi le point noir du passage sous la voie ferrée, aura une vue sur le lac et partiellement sur le chalet. L'entrée en sera dès lors nettement plus accueillante et "invitante".

■ **Les nouvelles perspectives à créer**

L'environnement du parc s'est considérablement transformé depuis sa création. Initialement implanté aux portes de la ville, cette dernière l'englobe maintenant complètement.

La porte des Enfants du Rhône n'est plus l'accès principal du public. L'enquête de 1993 avait déjà démontré qu'aux journées de forte affluence, seul 1/5 du public accédait au parc par cette entrée. La moitié des usagers se rendant au parc en voiture, les pôles de stationnement déterminent dès lors les accès principaux au parc.

La Cité Internationale et ses équipements existants et futurs (parcs de stationnement, parking des cars, transport en commun, musée d'art contemporain, complexe cinématographique) générera une synergie forte avec le parc.

Les trois entrées Nord auront un rôle d'accès important. Elles mériteront d'être retravaillées afin de les réinscrire dans la même logique d'accueil et de paysagement qu'avaient élaboré les frères Bühler pour la porte des Enfants du Rhône.



Vue sur le parc à partir de la porte de l'ancien palais des congrès

La porte de l'ancien palais des congrès

Accès principal à la roseraie, cette entrée, depuis la destruction du Palais des Congrès, est aujourd'hui bien moins importante voire secondaire. Une réduction de l'emprise des emmarchements doit être envisagée au bénéfice d'une entrée plus fidèle à l'esprit du parc paysager du 19^e siècle (aménagement d'effets de coulisse).

L'utilisateur appréhendera dès l'entrée, quelques grands sites du parc : le belvédère, la roseraie, le lac, le monument Tony Garnier. Afin d'établir un rapport d'échelle harmonieux entre les différents plans, un travail fin de plantations et d'éclaircies est à repréciser.

Vue sur le parc à partir de la porte nord



La porte Nord

Le public se rendant au parc en car, accédera essentiellement par cette entrée qui assurera de plus la continuité entre la Feyssine et le parc.

Actuellement, elle apparaît être la plus inhospitalière (pont SNCF, zone de délaissé, etc.).

Pour l'utilisateur entrant dans le parc, la vue se trouve très vite arrêtée par les grandes masses végétales. Les quelques surfaces trop morcelées de pelouses ne parviennent pas à transformer l'image négative d'entrée du parc.

Deux percées visuelles sont à aménager : la première permettant d'étendre le regard sur la pelouse des ébats (éclaircie ponctuelle à réaliser), la seconde se dirigeant sur le pont en bois laissant deviner en arrière-plan l'étendue majestueuse du lac.



Vue sur le parc à partir de la porte du musée d'art contemporain

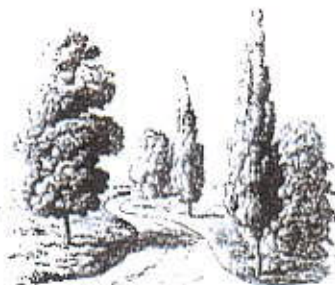
La porte du musée d'art contemporain

La vue à partir de cette entrée, aujourd'hui de plus en plus fréquentée (accès principal des usagers ayant stationné leur véhicule dans le parking de la Cité), est totalement fermée en toute saison par les massifs importants de magnolias persistants. Des percées visuelles doivent être aménagées afin de rendre moins occulte cette entrée et d'inviter plus en avant l'utilisateur à la découverte du parc. Deux percées sont à réaliser : la première plus large en direction du belvédère et du lac, la seconde plus discrète et pittoresque encadrant le pont de bois.

3- Les cheminements

La lecture des cheminements du plan Bühler fait apparaître une sobriété dans le tracé, un style épuré que lui reconnaissent les théoriciens de l'art des jardins.

8 258 mètres d'allées de 10 à 12 mètres de largeur dont 3 450 mètres d'allées de ceinture et 1 500 mètres pour l'allée du Grand Camp. Un réseau de 12 500 mètres d'allées secondaires de moins de 3 mètres complètent ce dispositif.



Contre-courbe motivée par des obstacles

Les allées sont de deux types :

les plus larges, 10 à 12 mètres, sont carrossables. Elles constituent une unité par leur tracé d'un seul trait autour du parc sans en longer les rives. Cette configuration résulte d'une demande du préfet Vaïsse de laisser le libre accès du parc aux cavaliers et voitures à chevaux, comme au bois de Boulogne, référence maintes fois exprimée par le préfet. L'allée de ceinture est un aspect reconnu du savoir-faire de Bühler.



Les allées secondaires, beaucoup plus nombreuses qu'à l'origine, ont souvent été tracées naturellement par le public

La Petite Suisse plantée en bordure de la limite des quais reste une référence dans la pratique paysagère du XIXème siècle.

- Allées de grande largeur (10 à 12 mètres)
- Allées de faible largeur (3 mètres)
- Allée de ceinture



Etude des cheminements
Projet Bühler



Le parc est coupé en deux par une allée (allée du Grand Camp) qui le traverse d'Est en Ouest :

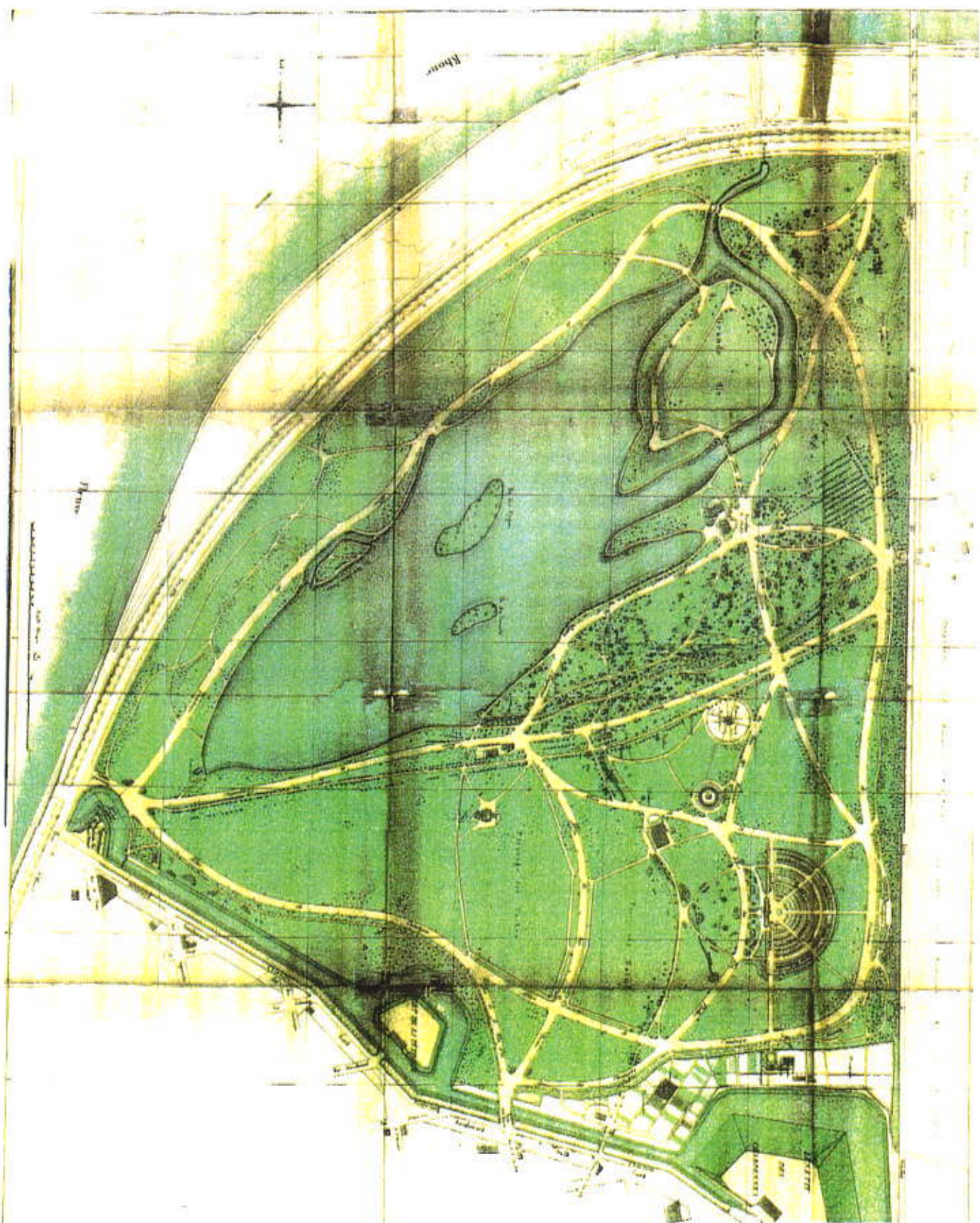
- Au Nord se trouve le lac et la rivière qui coule parallèlement à l'allée. Les cheminements sont de ce côté en relation avec l'élément aquatique. Il est possible de faire le tour de la pièce d'eau en empruntant le "petit réseau" d'allées. Dans ce secteur les allées sont multiples et le plus souvent étroites.

-Au Sud, les allées plus larges délimitent des espaces plus ouverts. Le jardin botanique et le jardin zoologique s'inscrivent dans une composition plus grandiose qui privilégie les grands axes. Le traitement des bordures est caractéristique de la pratique de Bühler. Les allées sont bordées de bosquets épars.



Les carrefours sont des éléments déterminants dans la pratique de la promenade. Ils constituent des lieux de convivialité.

Le tracé a conservé l'ambiance créée par des cheminements conçus dans un souci d'unité et de sobriété : on remarque que les largeurs sont constantes, trois dimensions ont été choisies pour des fonctions spécifiques. Il en résulte un équilibre général remarquable sur un territoire si vaste.



Plan du parc par les frères Bühler de 1860

Les cheminements dessinés par les frères Bühler n'ont pratiquement pas varié dans leur tracé et leur hiérarchie.

On constate cependant une multiplication importante de petites allées (secteur de la Petite Suisse, le bois, le jardin botanique, la partie Nord-Est, la roseraie véritable labyrinthe) cloisonnant plus fortement les espaces, ainsi qu'une augmentation significative de zones en dur (parkings divers, minéralisation du jardin botanique, etc.).

Cette démultiplication d'espace en dur participe à transformer l'ambiance pittoresque du parc en une image plus urbaine.

Le plan technique des Frères Bühler daté de 1860 constitue le plan de référence en matière de cheminements.

Les objectifs principaux sont :

- de respecter le plus fidèlement possible les tracés d'origine (à l'exception du site de la roseraie). Ceci impliquera ponctuellement quelques réajustements (simplification du réseau de circulation entre autres)

- de remplacer les revêtements en enrobé au profit d'autres matériaux dont la couleur et la souplesse correspondent mieux à l'esprit du parc. De manière générale, une étude technique portant sur les revêtements les plus appropriés au parc est à engager.



SCHÉMA DIRECTEUR DU PARC DE LA TÊTE D'OR LES CHEMINEMENTS

- GRANDES ALLÉES
- ALLÉES ET CHEMINEMENTS SECONDAIRES



III. Les Eléments de Composition Paysagère du Parc

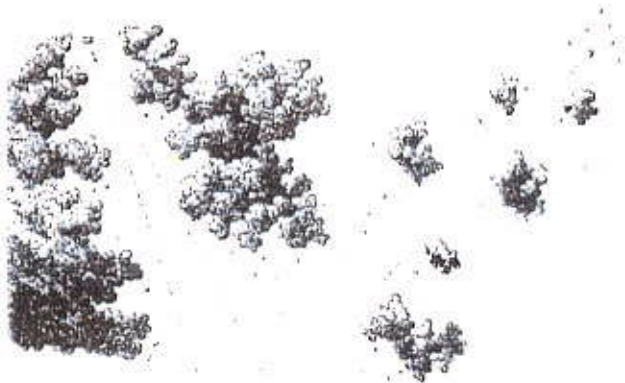


1- Les plantations

Un parc est tout d'abord un espace de nature composé de végétaux divers et variés : c'est à travers ces derniers que le thème naturaliste prendra toute sa signification.

L'identité particulière du parc repose essentiellement sur le travail de plantations réalisé par Denis Bühler dont le talent est unanimement reconnu pour le choix et l'emplacement des végétaux.

Les arbres plantés en bosquets ou isolés jouent une fonction essentielle dans les plans de composition. L'emplacement des bosquets conduit les regards, contribue à amplifier les distances, c'est le principe des "clumps" anglais. Le groupement d'arbres accompagne les cheminements, il s'inscrit dans les méandres des pièces d'eau, appuie les changements de direction. Ces bosquets, tels des tableaux, composent des scènes pittoresques caractérisées par des volumes, textures et couleurs qu'une réelle curiosité peut nous faire découvrir. Les volumes dirigent les vues, découpent l'espace et focalisent les regards. Cette fonction architecturale donne tout son sens à la disposition groupée d'arbres et arbustes.



Constitution d'effet coulisse

L'arbre isolé existe d'abord par l'intérêt de l'espèce. Il est aussi un élément de transition entre les plantations denses et les pelouses.



En 140 ans, le patrimoine végétal du parc s'est transformé (moins de 10 % des arbres ont plus de cent ans). Si l'on compare les essais de restitution du couvert végétal sur les plans de 1856 et 1992, on constate que la végétation a gagné en importance. Les grands principes généraux de répartition des végétaux ont été respectés et il convient de les préserver.

- les plantations sont disposées en grandes masses homogènes de végétaux de même essence plantés à grande distance.

- la richesse de la palette végétale est importante mais, peu de végétaux trop exotiques sont utilisés.

- les essences sont réparties en larges groupes qui s'opposent ou se complètent, les uns mettant les autres en valeur (l'association de feuillus aux couleurs vert doré ou marron, à des conifères aux verts bigarrés, est une de leur constante).

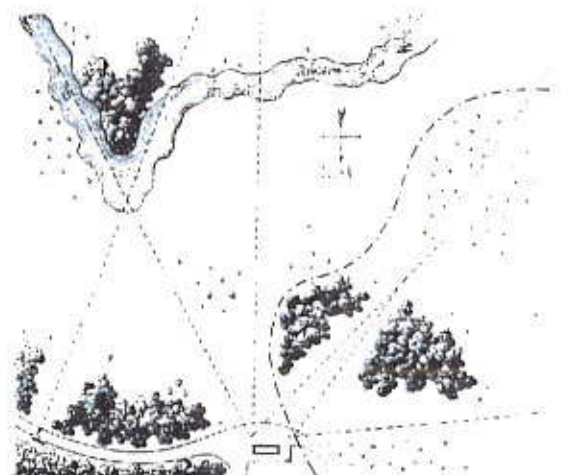
- les arbres isolés se retrouvent principalement au carrefour des allées ou sur les pelouses, quand ils sont remarquables.

- des bosquets sont disposés par plans successifs, afin d'acheminer progressivement le regard vers un point visuel.

Intégrant ces principes généraux, des orientations spécifiques par catégorie végétale sont à préciser.

Cinq catégories végétales justifient une gestion spécifique dans le parc.

1. Les arbres
2. Les arbustes et les couvre-sols
3. Les plantes herbacées
4. Les collections botaniques
5. Le fleurissement.



Combinaison des lignes de vues



A - Les arbres

Architecture

Les masses arborées du parc constituent l'essentiel de l'architecture qui maintient les perspectives de Bühler.



Plantations d'isolés sur les terrains-plans

Il convient de respecter leur disposition actuelle. Les boisements nouveaux ou de remplacement doivent se faire de façon à :

- ne pas obstruer les perspectives
- maintenir les écrans et fonds arborés situés aux limites du terrain :
 - . au nord secteur de la Petite Suisse
 - . à l'est, le long de la voie ferrée
 - . au sud, secteur des serres
- maintenir la densité du boisement central destiné à isoler les deux principales clairières du parc (coupole et lac).

Choix des espèces

Il doit être adapté à chaque secteur du parc (d'un point de vue thématique) sans nuire à l'unité visuelle et à la cohérence du paysage voulu par Bühler où prédominent les feuillus.

D'un point de vue général, la dominance actuelle des platanes pose des problèmes : maladie, gestion du feuillage mort, monotonie.

Chaque fois qu'il est nécessaire de remplacer les platanes, on peut envisager de nouvelles espèces (érables, chênes etc.), en tentant néanmoins de conserver des platanes là où la présence d'arbres à très haute venue s'avère justifié (Porte des Enfants du Rhône, par exemple).

Par secteur, on peut orienter le choix des espèces de la façon suivante :

Petite Suisse : dominante conifères.

Ile du Belvédère : feuillus mais aussi pins, avec possibilité d'introduire des espèces de collection, notamment à l'emplacement libéré dans le futur par le vélodrome.

Bois central : dominante feuillus à feuilles produisant un humus doux décomposable (érables - hêtres - charmes - chênes - merisiers).

Le long de la voie SNCF et Boulevard des Belges : mélange de feuillus et de conifères destinés à créer des fonds et des écrans en toutes saisons.

Les îles : végétaux laissés à eux-mêmes.



Gestion de remplacement

Compte tenu de l'exigence en lumière des jeunes plants (à l'exception d'espèces sciaphiles dans leur jeunesse comme le hêtre), il convient de remplacer les arbres par groupes importants et non isolément (20 à 30 arbres).

Entretien

Dans un parc de ce style, la taille des arbres ne se justifie qu'en cas de danger de chute de branches mortes. Aucune taille architecturale n'est à prévoir mais on peut envisager des élagages d'entretien sur les sujets les plus âgés ou les plus rares justifiant une telle opération.

Il est indispensable de laisser le feuillage se décomposer au pied des arbres dans les sous-bois, afin d'éviter les opérations de soufflage des feuilles, stockage en tas, évacuation puis épandage d'engrais, toutes opérations ne coïncidant absolument pas avec la vocation naturaliste du parc. Le ramassage des feuilles peut avoir lieu normalement dans les allées et sur les pelouses.

B - Les arbustes et les couvre-sols

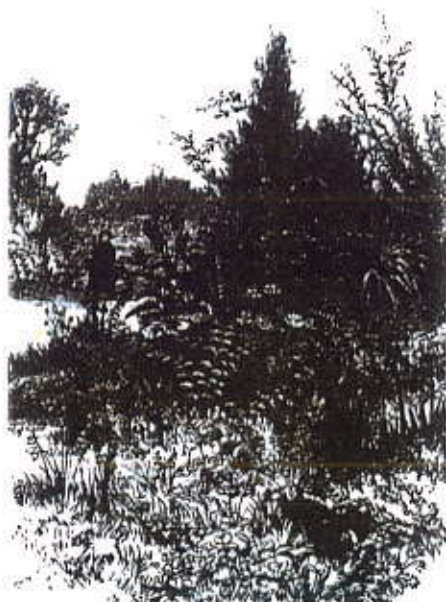


Parc de Bagatelle à Paris

Architecture

Le rôle des arbustes s'avère très important pour assurer des écrans à hauteur de regard humain tout au long de la promenade, isoler visuellement des espaces d'identités différentes et obtenir une bonne couverture du sol.

On ne peut pas négliger l'aspect attractif de certains arbustes et arbrisseaux, dû à leur floraison ou à la qualité du feuillage, mais le rôle d'écran persistant, notamment en période hivernale, reste fondamental pour accroître le sentiment de profondeur de l'espace et de diversité des lieux rencontrés. D'où l'intérêt particulier des feuillus persistants (houx - osmanthus - fusains - troènes - lauriers du Portugal, etc.), mais aussi de certains conifères bas, ifs notamment, et des bambous.



"Une colonie végétale mixte dans le jardin sauvage" dans William Robinson, *The English Flower Garden* (1883)

Choix des espèces

Critères : la persistance du feuillage, (non systématique mais néanmoins généralisé), la floraison et la texture du feuillage.

Un nombre important d'espèces de collection, directement associées au jardin botanique, peuvent être disposées dans les groupements d'arbustes plus communs (voir les genres *Corylopsis*, *Stachyurus*, *Lonicera*, *Staphylea*, *Viburnum* etc...). Beaucoup d'espèces réputées rares ne sont pas forcément fragiles ni délicates d'entretien.



Taxus baccata

On ne peut pas non plus négliger la relation évidente des animaux et des plantes du parc, les arbustes jouant souvent un rôle important dans cette relation.

- insectes : beaucoup d'autres espèces que le buddleia attirent nombre d'insectes intéressants (*Escallonia*, *Abelia*, etc.).

- oiseaux : de très nombreux arbustes offrent des baies comestibles (*Leycesteria*, *Crataegus*, *Rosa*, *Rubus* etc.).

- écureuils : plutôt liés aux arbres mais aussi aux noisetiers.

Gestion et entretien

Certains arbustes peuvent être taillés annuellement pour renforcer la densité du feuillage. Cela concerne principalement les espèces à feuillage persistant et à texture fine car les gros feuillages supportent moins bien la taille : buis, houx à petites feuilles, *Lonicera* à petites feuilles persistantes, ifs etc...

D'une façon générale, les arbustes ne nécessitent aucune taille, y compris pour la bonne mise à fleurs. Sauf exception, on peut laisser la plupart des espèces en forme libre, les floraisons sont alors moins rassemblées, mais tout aussi intéressantes.

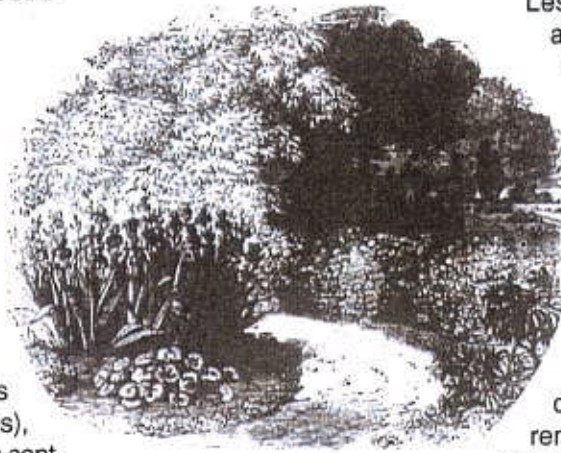
Mais c'est aussi en tant que couvre-sol que les arbustes peuvent jouer un rôle très important dans la gestion du parc. Cela concerne surtout les arbustes à végétation basse car les plantations massives d'arbustes hauts, si elles jouent parfaitement le rôle de couverture du sol, créent néanmoins des problèmes de sécurité (caches).

Dans la partie centrale du bois, certains arbustes couvre-sol (et aussi écrans) animeraient utilement l'espace.

Ecrans : houx - osmanthus - ifs - Mahonia.

Couvre-sols : Mahonia taillés bas, Pernettya et Pieris de Taiwan si le pH le permet, Ilex crenata et buis dans les secteurs clairs, etc...

Concernant l'entretien phytosanitaire des espèces envisagées (ici très diversifiées), il est clair que les traitements insecticides sont à proscrire absolument et qu'il faut s'orienter toujours dans le cadre de la vocation naturaliste du parc, vers les techniques de lutte biologique qui ont déjà fait leurs preuves.



C - Les plantes herbacées

Les secteurs herbacés du parc actuellement des pelouses peuvent être classés en deux catégories différentes :

- les pelouses à gestion différenciée
- les gazons traditionnels

Les pelouses à gestion différenciée

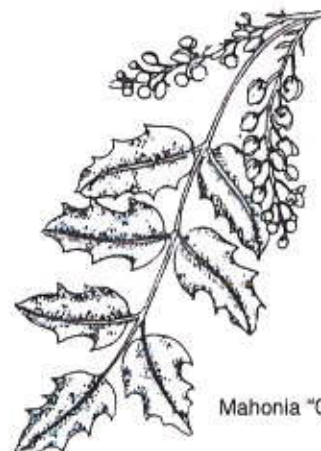
Dans le cas du parc de la Tête d'Or, le principe de gestion différenciée, destiné au renforcement d'une biodiversité maximale, pourrait s'appliquer avec succès dans un secteur : la pelouse des ébats, où l'on peut mettre en place un semis d'espèces à fleurs (50 à 70 espèces différentes) à cycles courts (annuelles, bisannuelles) et parfois long (vivaces), toutes gérées selon les principes du jardin en mouvement (voir l'ouvrage du même titre), permettant une combinaison entre le fleurissement et la fréquentation du public (pelouse autorisée).



Les gazons traditionnels

Réservés au secteur de la Coupole et de la Petite Suisse, mais aussi aux abords du Jardin Botanique, de façon à valoriser correctement les espèces ligneuses installées, auprès des principales entrées, à l'Est et vers la Roseraie, ainsi que près des serres.

La maintenance des gazons, dans la pratique et dans l'utilisation de produits de traitement, ne doit pas non plus se trouver en contradiction avec la vocation naturaliste du parc et interférer négativement avec l'équilibre biologique souhaité en ce lieu.



Mahonia "Charity"

D - Les collections botaniques

La structure et la disposition du jardin botanique constituent une base essentielle de la connaissance en matière de botanique et un atout fondamental dans la perspective d'une vocation naturaliste du parc.

La concentration des espèces nommées (taxons) dans l'enceinte du jardin répond à une logique évidente de gestion et de sauvegarde. Cependant on peut estimer qu'une grande partie d'espèces illustrant cette connaissance (botanique - édaphique - écologique) peut se distribuer sur l'ensemble du parc, dès lors qu'une pédagogie d'approche lui est associée (ce propos concerne également la Feyssine). En effet, une espèce botaniquement représentative (ex : les Lysichiton pour le groupe des Aracées aquatiques) peut jouer un rôle fondamental dans la structure ou l'animation du parc (ici maintenant des rives du lac).

Du point de vue de la stricte collection, il est important de se positionner à l'échelon national, voire européen, afin de définir les voies originales à explorer. Cette démarche intéresse la Tête d'Or, mais aussi toute la ville de Lyon, dans la mesure où certains sites extérieurs au parc ont pour vocation d'accueillir des collections.

E - Le fleurissement

Dans un parc du style de la Tête d'Or, le fleurissement en soi n'offre aucune concordance stylistique possible. Il ne fait pas partie du projet Bühler. Le système fleuri qui se rapproche le plus de l'esprit de cette époque est la "prairie fleurie", même si la gestion en est différente.

Cependant, on ne peut pas exclure tout à fait le fleurissement du corps du parc.

"L'expression fleurie" du parc peut se développer au mieux dans les conditions de jardins :

- jardin botanique
- jardin d'eau (à créer)
- roseraies (existantes)
- jardin thématique particulier (ex : jardin de la soie, emplacement du vélodrome)
- prairies fleuries (jardin en mouvement) et enfin massifs de fleurissement traditionnels en banquettes (ex : aux abords des serres) en quelques endroits choisis où ce système paraît cohérent.



Parc floral du bois de Vincennes Paris



Lysichiton americanus



Parc de Bagatelle

Il paraît tout à fait inutile de maintenir les jardinières fleuries qui non seulement sont inesthétiques mais qui, de plus, laissent entendre que les fleurs ne peuvent pas être dans la terre, associées aux autres plantes, mais en condition absolument artificielles, en pots, comme sur les trottoirs d'une ville.



Jardin Albert Khan Paris

2- Le mobilier urbain

Le parc est également un espace public et à ce titre il se compose d'objets divers nécessaires à l'accueil du public dont les bancs, les poubelles, les candélabres, mais aussi des objets d'usages circonstanciels : jeux, signalétique, clôtures, mobilier des concessionnaires (chaises, tables, barques, pédalos, etc...).

Ce mobilier rend des services très divers. L'éclairage améliore la sécurité et rend le parc plus attractif la nuit, les matériels d'information et de communication permettent aux services de la ville de communiquer et aux citoyens de s'informer et de se diriger, les bancs constituent le mobilier de repos, les corbeilles et sanitaires publics contribuent à la salubrité du parc, etc.

Outre leur objet premier, les mobiliers urbains jouent un rôle dans la lecture du parc et dans la structuration des espaces. Ils peuvent être des repères par leur forme, leur couleur ou leur implantation, baliser et unifier un parcours ou encore participer à la reconnaissance du site, contribuer à façonner l'image de marque du parc.

Ils confèrent au parc une unité et une urbanité nouvelle par un double jeu de ponctuation régulière et de sertissage des espaces. Ils sont également importants pour la vie sociale du parc car ils sont porteurs de convivialité.

Au même titre qu'il existe une ligne de mobilier spécifique pour les espaces publics de la ville de Lyon, le parc doit harmoniser son mobilier et rechercher une unité de style. Ce dernier devra répondre à l'esprit du parc (couleur - matériaux) et à l'objectif du parc (pédagogie, évolution, propos naturaliste primant sur les activités de loisirs).

Cette réflexion ne peut être dissociée du travail sur le cahier des prescriptions architecturales et d'intégration paysagère. Une cohérence devra assurer la continuité entre les bâtiments et les mobiliers urbains du parc.

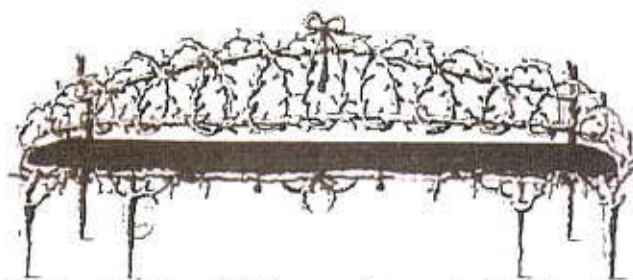


Planche n°3 du Recueil d'idées nouvelles pour la décoration des jardins et des parcs dans le goût anglais, par J.G Grohmann, " professeur de philosophie " (1799-1802)

A - Les mobiliers de repos

Le parc est un lieu essentiel de la vie sociale. Or, pour les personnes captives de la ville (jeunes, personnes âgées, etc.), les bancs peuvent favoriser les relations avec "l'autre". Mais ils doivent aussi permettre de s'isoler, de s'éloigner de l'animation urbaine.

Ils doivent être implantés de manière régulière le long des cheminements piétonniers, il convient de veiller à :

- éviter de les placer dans des axes de perspectives importants du parc.
- les distribuer plutôt de manière conviviale, face à d'autres bancs ou sur un site qui offre une vue agréable et dégagée.
- les implanter dans les lieux où l'on s'attarde, à côté des jeux d'enfants par exemple.
- choisir leur orientation selon que l'on désire une protection ou une exposition au soleil.
- les placer à l'abri du vent.

Ils pourront être associés à des tables, mais ceci sur des lieux clairement localisés pour le pique-nique (partie Nord du parc).

B - Les objets liés à la propreté et l'hygiène

Indispensables dans un site aussi fréquenté que le parc, les corbeilles et poubelles recueillent les déchets les plus divers. Elles seront implantées sur l'ensemble du parc, avec une plus forte densité d'implantation à proximité des lieux les plus fréquentés (jardin zoologique par exemple) ou ceux faisant appel plus fortement à ce service (proximité de commerçants divers).

Pour permettre à l'utilisateur de les repérer aisément, il est plus pertinent de les implanter de manière systématique que d'abuser de la couleur peu conforme à l'esprit du lieu.

Les sanitaires publics

Différents sanitaires existent déjà sur le parc. Certains seront maintenus (situés en périphérie), d'autres seront remplacés. Une réflexion doit être engagée sur ce thème à associer à la logistique du parc, au bâti et aux kiosques des commerçants. Dans la mesure du possible, il s'agira de les intégrer dans les bâtiments.

C - Les luminaires

L'éclairage du parc doit répondre avant tout aux besoins des usagers : sécurité des personnes et des biens, qualité, confort des déplacements, orientation, rencontres, familiarisation avec la nuit.

Au-delà de ces aspects fonctionnels, il participera également à une mise en valeur ponctuelle de quelques espaces particuliers du parc. La lumière (niveau d'éclairage et qualité) peut être différenciée selon les endroits afin de ne pas créer d'uniformité. L'éclairage d'un lieu dépend en effet de son échelle, de sa fonction et de l'ambiance que l'on y souhaite par rapport aux espaces adjacents.

De manière générale, l'éclairage du parc restera discret. Afin de se conformer au concept naturaliste associé au cycle du jour et de la nuit en

rapport direct avec la vie des animaux et des végétaux, le parc ne doit pas faire l'objet d'une forte mise en scène la nuit. Seuls quelques espaces associés à l'image d'entrée de ville (ligne TGV) ou à la Cité Internationale pourront faire l'objet d'un éclairage spécifique qui ne devra pas être dominant dans ce site.



D - Les supports d'information et de communication

Selon les types d'information à communiquer, les supports sont très divers :

- la signalétique directionnelle,
- l'information permanente sur le parc,
- la signalisation de sécurité et réglementaire,
- la signalisation à message variable (liée au caractère pédagogique des différents sites du parc).

Les trois objectifs principaux à développer sur le parc sont :

- de permettre à l'usager de découvrir le parc dans son ensemble et de s'orienter facilement vers les centres d'intérêt principaux
- de développer le caractère pédagogique du parc.
- de ne pas multiplier les supports d'information mais de mieux les organiser.

Un travail important doit être engagé afin d'améliorer la communication du parc avec son public (cf. chapitre communication). Pour concevoir une signalétique performante, matières, couleurs et contrastes sont primordiaux. De plus, ils devront pouvoir résister à la forte fréquentation du parc (vandalisme).



E - Les jeux

Les jeux représentent un apport essentiel à l'investissement pédagogique et ludique du parc. Ils doivent cependant se distinguer des jeux traditionnels que l'on retrouve à l'intérieur des squares, places ou espaces verts de quartier. A travers eux, une pédagogie de la nature peut être développée.

Une aire de jeux n'est en effet pas une simple juxtaposition d'objets ludiques; il est indispensable d'y développer une approche globale et personnalisée.

Par ailleurs, ces espaces doivent solliciter l'imagination des enfants sans la figer, développer leurs sensations tactiles, visuelles et auditives, leur appréhension de l'espace (hauteur, équilibre...), favoriser des manipulations simples et accroître leur autonomie.

Les jeux devront s'intégrer à l'environnement du parc et constituer une plus value paysagère de l'espace.

3- Les clôtures

Trois types de clôtures se retrouvent dans le parc :

- les clôtures d'enceinte,
- les clôtures intérieures fixes,
- les clôtures intérieures mobiles.

Les clôtures d'enceinte

A l'origine, le parc était un espace non clos à l'image des parcs paysagers anglais du XVIIIème siècle. Il faudra attendre le comblement des fossés et le concours de 1898 pour voir le parc se doter d'une véritable clôture et des grilles dessinées par l'architecte Meysson, au vocabulaire décoratif classique déjà utilisé pour le parc Montceau. La grille du parc joue un rôle de clôture protectrice, de plus accompagnée d'un massif d'arbres continus elle est garante d'un périmètre de sauvegarde de l'esthétique originelle du parc paysager et de sa logique dimensionnelle.

Les clôtures d'enceinte sont de qualité et de plus réglementairement nécessaires au jardin zoologique. Le maintien de la qualité de ces ouvrages est indispensable.

Les clôtures intérieures fixes

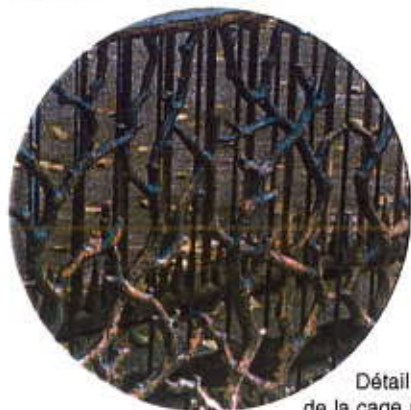
Différents types de clôtures se retrouvent à l'intérieur du parc : vélodrome, Guignol, jardin botanique et zoologique, etc.

Une typologie est à établir, ainsi qu'un cadrage des exigences pour chacune des familles. Une unité de matériaux devra être respectée.

De manière générale, des solutions techniques plus naturelles telles que plantations, création de fossé, devront être choisies de manière préférentielle.

Les clôtures intérieures mobiles

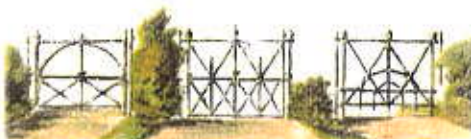
Ces dernières sont utilisées essentiellement afin de protéger momentanément de nouvelles plantations. Bien que provisoires sur les lieux, elles restent néanmoins présentes dans le parc tout au long de l'année. Une réflexion associant des artistes devrait être engagée afin de définir une clôture originale pour le parc.



Détail de grille de la cage aux ours



La grille d'entrée porte des enfants du Rhône



Clôtures mobiles

4- La statuaire

La statuaire s'est essentiellement développée dans le parc à partir du XXème siècle. En effet, elle est peu conforme à l'esprit des parcs paysagers anglais et français.

*Les vases et les statues ont leur place naturellement indiquée dans les jardins symétriques, soit dans les axes, au milieu des pelouses régulières, soit au centre des corbeilles de fleurs ou dans les encoignures. L'art de les placer fait partie de l'architecture proprement dite. Dans les jardins paysagers, on doit en user avec modération. Des statues au milieu d'un vallonement ou près d'allées curvilignes s'accordent mal avec le paysage. Même dans les jardins publics, ces disparates sont choquantes. Il n'en est pas de même, cependant, quand ces ornements sont adossés à un fond de massifs et forment l'extrémité d'une perspective. **

Trop présente dans le parc, il convient pour celles peu judicieusement implantées de les supprimer



*Traité général de la composition des parcs et jardins - Edouard André (1887)

5- Les bâtiments et réseaux divers

A - Le bâti

Autre élément fort de composition des parcs paysagers, les diverses constructions qui y sont implantées. Généralement, celles-ci font partie du projet d'origine. Sur le parc de la Tête d'Or, il en est autrement puisqu'elles ont été construites en fonction des nécessités, principalement durant ce siècle.

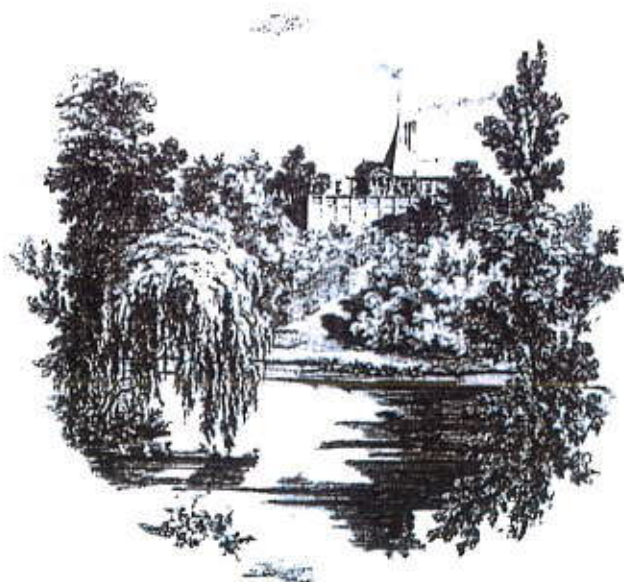
Certains bâtiments sont de grandes qualités (l'orangerie, l'embarcadère, le chalet des gardes...) ou d'architectes illustres (la vacherie de Tony Garnier). D'autres ne sont que fonctionnels et apparaissent d'une grande pauvreté architecturale (la girafeerie et l'éléphanterie).

Le parc révèle dès lors une typologie architecturale diversifiée qui en fait sa richesse, mais en contre-partie génère un aspect hétérogène.

De fonctions et de dimensions variées, ces bâtiments ont vieilli et répondent souvent mal aux conditions modernes de confort et de sécurité. Simplement démodés ou purement inadéquats, ils ne doivent leur maintien ou leur réhabilitation qu'à leur capacité à participer à la magie du site, à le singulariser. Il s'agit donc de renouveler un esprit sans l'amoindrir. Le principe tend à créer un sens de l'ordre et de l'harmonie entre les différents éléments architecturaux, afin de les intégrer ou de les révéler.

Le patrimoine bâti méritera soit une intervention légère, restauration ou remise aux normes, soit une intervention plus conséquente, transformation pouvant aller jusqu'à la démolition. Le principe général tend plutôt à évoluer vers une diminution des constructions à l'intérieur du parc. Le regroupement de la logistique dans la zone technique permettra d'atteindre cet objectif.

Pour tout aménagement ou modification d'un bâtiment existant ainsi que pour toute construction nouvelle, il y a lieu de se conformer aux prescriptions du cahier des prescriptions architecturales et d'intégration paysagère



L'embarcadère
Architecte Curny (1913)



Le pavillon
des crocodiles (1894)

Vue du chalet du parc fin XIX^e siècle



B - Les réseaux

Un plan repérant l'ensemble des réseaux sur le parc doit être réalisé. Ce dernier doit être centralisé auprès d'un service désigné qui sera chargé de sa mise à jour. Cela permettra une meilleure gestion et une rationalisation des interventions.

Dans la mesure du possible, il est souhaitable que toute émergence de réseaux puisse s'intégrer au mieux dans le paysage. A cette fin, il est demandé d'enterrer les émergences quand cela est techniquement possible, de les intégrer au mieux (cf. charte architecturale), voire de les supprimer ou les déplacer.



6- Les concessions et marchands-ambulants

A - Typologie et critères de sélection

Espace important destiné à recevoir du public, le parc a toujours été un lieu d'implantation d'activités commerciales.

A ce jour, le parc de la Tête d'Or comprend 29 activités commerciales réparties comme suit :

18 conventions d'occupation du domaine public, soit :

- . 1 restaurant
- . 3 buvettes
- . 14 activités ludiques ou de loisirs.

11 autorisations d'occupation temporaire du domaine public (ambulants), soit :

- . 9 revendeurs de bimbelerie
- . 1 vendeur de glaces et barbe à papa
- . 1 vendeur de crêpes-gaufres.

La majorité de ces activités apparaissent nécessaires et utiles à la vie du parc, certaines cependant ne semblent pas avoir réellement leur place dans ce lieu prestigieux et symbolique pour la ville de Lyon. Il est nécessaire de les resituer par rapport au projet naturaliste du parc.

Ces activités commerciales peuvent être facilement classées en deux types bien distincts : la restauration-buvette et les activités ludiques de plein air.

La restauration existant actuellement dans le parc doit être réorientée.

Le développement significatif de la restauration prévue à la Cité Internationale repose aujourd'hui les questions du type et du niveau de besoin à satisfaire en ce domaine dans le parc (offre d'un choix plus large de restauration, restauration familiale de qualité ...).

Il est également légitime de s'interroger sur l'intérêt que peut représenter le parc en tant que lieu symbolique fort de l'image de la Ville de Lyon par l'implantation d'une gastronomie haut de gamme.

De manière générale, tout établissement de restauration devra offrir un service digne de la réputation gastronomique de la région.

Des enseignes de type "fast food" n'auront pas leur place dans l'enceinte du parc et ce, de manière à éviter une banalisation de ce lieu patrimonial.



Les métiers ambulants fin 19^e siècle



Les activités ludiques de plein air se sont surtout développées sur le parc ces vingt dernières années, très certainement influencées par le succès croissant auprès du public des parcs d'attraction. Espace de détente mais également de loisirs, certaines contribuent favorablement à la vie du parc. D'autres cependant apparaissent en contradiction avec l'esprit du lieu. Cet écart apparaîtra d'autant plus important lorsque le projet de parc naturaliste prendra vie plus fortement.

L'embarcadère du bois de Boulogne



L'embarcadère du parc

Aujourd'hui trop nombreuses sur le parc, il s'agira de les diminuer. Certaines devront être déplacées sur d'autres lieux du parc ou de la ville et ce, au fur et à mesure de la mise en oeuvre des orientations du parc.

Des critères de sélection sont à respecter. En effet, ne seront autorisées que les activités commerciales :

- › répondant aux caractères pittoresques et patrimoniales du lieu.
- › rendant un service commun à l'ensemble des parcs historiques de grande échelle.
- › inscrite déjà dans l'imagerie locale ou poétique spécifique du lieu (Guignol, Carroussel, balancelle...).
- › conforme à l'esprit des parcs paysagers publics français du XIXème siècle.

L'implantation d'activités renforçant le caractère naturaliste du parc ou porteur de ce thème sera privilégiée. Toute activité banale de type "parc d'attraction" ou "fête foraine" sans valeur ajoutée, sans lien, sera à exclure du parc.

B - Intégration et conditions d'installation

La situation de certaines activités, concessions et ambulants, nécessite d'être revue.

Les différentes activités commerciales du parc sont aujourd'hui concentrées dans un périmètre restreint. Certains lieux du parc très fréquentés, (par exemple la roseraie), ou appelées à le devenir (entrée située à proximité de la Cité Internationale), ne présentent aucune offre en matière d'activité commerciale.

Le repositionnement des activités commerciales devra être analysé dans le cadre du cahier des prescriptions architecturales et d'intégration paysagère. Il devra respecter le schéma directeur et ne jamais être en contradiction avec le plan des grandes perspectives.



Le pavillon des crocodiles

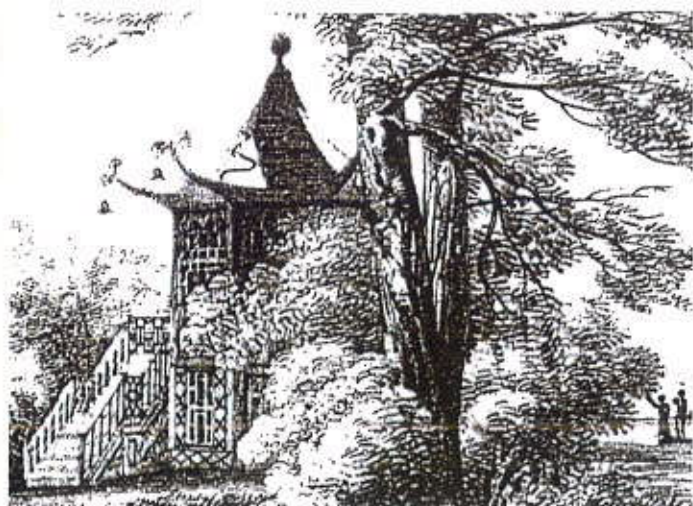
Élément fort de composition du parc, ces constructions appelées "fabriques" dans le parc paysager du XVIIIème et XIXème siècles, devront être, tant pour leur emplacement que pour leur architecture, très finement étudiées. Elles seront distribuées suivant les convenances locales et les convenances particulières. Elles doivent ajouter au pittoresque de l'ensemble, être étudiées suivant la distance des points de vue pour faire valoir leurs formes et leurs proportions et indiquer clairement leur destination.

La localisation des différentes activités commerciales faisant l'objet d'une analyse paysagère détaillée, le statut de marchand ambulant devra être limité au profit d'un statut de concession. La construction de kiosques multi-usages (commerces associés à des services sanitaires, téléphone, stockage, etc.) pourrait remplacer avantageusement les caravanes et roulottes existantes.

Kiosque buvette au bois de Boulogne



Kiosque buvette au jardin des Tuileries



essin d'un pavillon par G. E. Papendiek (1740)

C - Les contraintes réglementaires

1 - Accès au parc et stationnement

L'orientation générale est d'interdire la circulation et le stationnement à l'intérieur du parc, sauf pour les usages logistiques.

Les commerçants s'obligent à ne pas stationner leurs véhicules personnels ou ceux de leurs préposés sur les lieux de leurs activités.

Ils ont l'obligation de stationner sur les emplacements qui leur sont désignés à cet effet par la Ville de Lyon.

2 - Les horaires d'ouverture et de fermeture des activités commerciales

Ces horaires sont calqués sur ceux d'ouverture et de fermeture du parc, stipulés dans le règlement intérieur du parc.

IV. Les Aspects Réglementaires et la Sécurité



Généralités



Les grandes serres du parc
Architecte Domenget (1878)

Le parc de la Tête d'Or est un espace public dans lequel on trouve :

- des établissements recevant du public,
- des bâtiments administratifs ou techniques occupés par des services de la Ville de Lyon,
- des activités, des situations présentant des risques spécifiques.

Pour aboutir à un traitement cohérent et sûr de la sécurité du public accueilli dans le parc de la Tête d'Or, le parc doit faire l'objet d'une étude spécifique en matière de sécurité prenant en compte les aspects réglementaires la surveillance et les différentes protections de zone à risque.

Il doit disposer à sa tête d'un "chef d'établissement" chargé de sa gestion globale et en particulier de la sécurité du public.

Celui-ci doit s'assurer :

- de la prise en compte et de la mise en oeuvre des dispositions réglementaires existantes à respecter (mise en sécurité des E.R.P., réalisation des vérifications périodiques obligatoires, mise en conformité des jeux d'enfants, réalisation des prescriptions de l'arrêté d'autorisation du jardin zoologique, ...),
- de la prise en compte des risques recensés,
- de la formation des équipes de sécurité et des personnels,
- de la formalisation préalable et de la prise en compte des procédures, des consignes et des vérifications périodiques définies.

Le chef d'établissement est responsable de l'élaboration et de la tenue du registre de sécurité (outil de gestion de la sécurité de l'établissement).

Pour rappel, le parc se situe dans le site inscrit de la Ville de Lyon et possède différents monuments inscrits sur l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (date de l'arrêté INV.M.H.04/11/82)

Il s'agit de :

- La grille d'entrée principale avec ses piliers dite "porte des Enfants du Rhône", place du général Leclerc,
- La grille ou porte Montgolfier, avenue Verguin
- La serre hollandaise
- Les deux grandes serres
- La serre dite des camélias et la serre des pandanus
- Le monument dans l'île du souvenir.

Au titre de ces différents classement tout aménagement à l'intérieur du parc est soumis à l'avis de l'architecte des Bâtiments de France.



La grille
Architecte Charles Meysson (1903)

V. La Communication



1- Stratégie globale

L'objectif principal est de développer une communication et une pédagogie qui aura pour priorité de respecter et de mettre en valeur la vocation naturaliste du parc.

Le parti pris stratégique est triple :

- Positionner le parc par rapport aux autres lieux naturels locaux, régionaux, nationaux et internationaux, pour en montrer à la fois l'originalité et la complémentarité.

- Développer le rôle éducatif du parc, aussi bien pour un public de type individuel que collectif, et faciliter la découverte de toutes les richesses du parc en offrant une meilleure lisibilité aux visiteurs français et étrangers.

- Contribuer par une communication appropriée et une image de qualité (espaces d'accueil, points d'information, services signalétiques, équipements de commodités, équipes d'encadrement, contact humain,...), et par la renommée du parc, au rayonnement national et international de Lyon.

Pour mettre en oeuvre cette stratégie, l'action se situera à deux niveaux :

- Définition et mise en place d'une communication interne et externe appropriée.

- Exploitation du potentiel pédagogique du parc en développant les différents thèmes et en facilitant la connaissance.



Panneau d'information associé à l'abattage des platanes (1995)

■ Positionnement du parc : développement d'une logique de réseaux

Le parc ne peut pas exister seul. Il est essentiel de l'intégrer désormais de manière systématique dans un ensemble de réseaux :

Les réseaux géographiques

Réseaux locaux et régionaux : Ces réseaux regroupent aussi bien les ressources patrimoniales de la ville de Lyon (musées, monuments, lieux symboliques, Cité internationale,...), que les autres parcs et espaces naturels existant dans l'agglomération et la région. Dans le cadre de ces réseaux, l'objectif du parc est d'affirmer soit sa spécificité, soit sa complémentarité (soit les deux) et d'insister sur le rôle qu'il peut jouer au sein de ces réseaux pour le dynamiser.

Nationaux et internationaux : Le parc de la Tête d'or, partie intégrante du patrimoine de la Ville de Lyon, doit participer à la vocation et au rayonnement international de notre cité (Eurocités, Arc méditerranéen,...) en étant intégré soit comme espace urbain à part entière, soit comme espace de découverte et de loisir pour le grand public, soit encore comme pôle de ressource reconnu dans les réseaux spécifiques.

Les réseaux spécifiques

Réseaux naturalistes et paysagers : Le parc doit devenir une référence en matière naturaliste. Afin d'y parvenir, il doit être répertorié de manière systématique dans les réseaux spécialisés, dans les annuaires et les banques de données. Certains réseaux existent déjà (jardins botaniques), d'autres pourraient être initiés (parcs et jardins des grandes cités). Ces réseaux permettraient de développer des échanges.

Réseaux scientifiques : Le parc peut être un support pour la recherche scientifique et un lieu de visite privilégiée pour les chercheurs de la communauté scientifique locale, nationale et internationale. Reconnu dans le monde entier par les experts pour ses collections, il faut simplement amplifier ce positionnement par une mise en évidence plus importante de cette renommée :

- sur place, au sein du parc lui-même (signalétique, ouvrages, plaquettes,...),
- au plan de l'agglomération et de la région,
- au plan national et international (site internet,...)

2- Actions à mener auprès des individus

A - Optimiser l'information à l'intérieur du parc

Une meilleure diffusion de l'information (informations pratiques et informations pédagogiques) auprès des visiteurs permettrait une meilleure connaissance des différents points d'intérêt du parc et inviterait à la découverte.

1. Un pôle d'accueil et d'information

Il est préconisé l'édification d'une Maison du parc. En plus d'un lieu d'accueil pour les groupes et les conférences, ce bâtiment devra aussi être un point d'information pour le public.

2. Améliorer la signalétique

Une meilleure signalétique permettrait de faciliter le cheminement des visiteurs vers les centres d'intérêt du parc.

3. Développer la pédagogie individuelle

Afin de mieux faire découvrir les richesses du parc, il faut engager des actions pédagogiques destinés aux visiteurs individuels.

A titre d'exemple, une manière ludique et facile à mettre en oeuvre d'inciter les visiteurs à la découverte, consiste en la mise en place de sentiers à thèmes.



Il conviendra tout d'abord de choisir des thèmes. Une fois le thème choisi, une dizaine de points remarquables devront être sélectionnés. Le sentier pourra alors être matérialisé soit par un dépliant (plan) ou par des bornes d'information.

Ces sentiers peuvent aussi servir de support dans le cadre de visites de groupes.



Salle d'exposition au parc Floral du bois de Vincennes



Les thèmes possibles sont nombreux et variés :

- la zoologie,
- la botanique,
- la structure paysagère du parc,
- les arbres remarquables,
- la faune autour du lac,
- les oiseaux (avec l'installation de nichoirs),
- l'histoire du parc,
- les bâtiments,
- etc...

Les thèmes choisis ne devront pas être trop nombreux (3 ou 4 maximum) afin de ne pas surcharger le parc, et devront présenter une spécificité originale du parc.

B - Ouvrir le parc vers l'extérieur

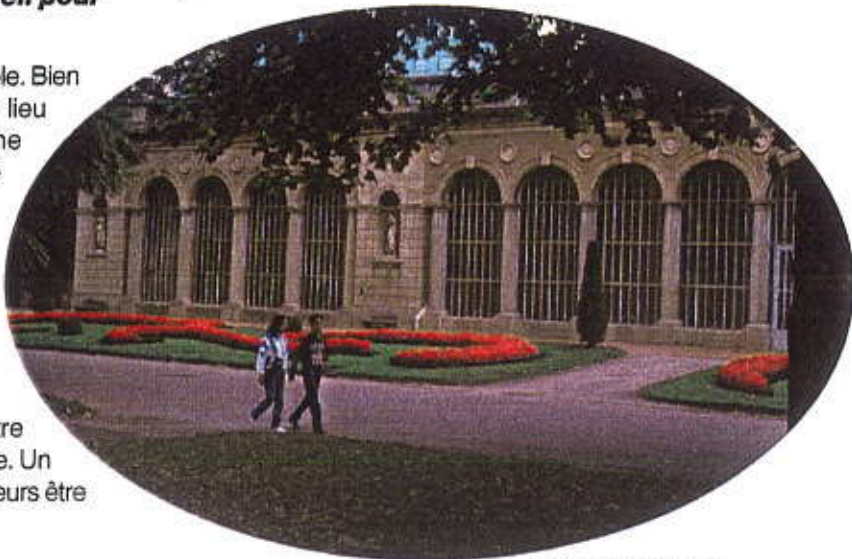
Le parc doit se positionner comme partenaire en matière d'animations, rencontres, conférences et expositions.

1. Faire de l'Orangerie un lieu d'accueil pour expositions

L'Orangerie jouit d'une architecture remarquable. Bien située et facile d'accès, elle pourrait être un lieu d'accueil permanent pour des expositions ne nécessitant pas de support sonore (problème de la voie SNCF à proximité).

Des travaux de rafraîchissement et de mise en conformité (au niveau sécurité) seront nécessaires.

Une fois ces travaux réalisés, elle pourra être ouverte à toute exposition ayant trait à la nature. Un programme annuel ou semestriel pourrait d'ailleurs être mis en place et diffusé.



L'Orangerie du parc

2. Organisation de conférences

Le parc de la Tête d'Or peut être un lieu d'accueil de conférences. Des animations, débats ou rencontres pourraient avoir lieu. Un programme, avec des repérages réguliers, pourra être mis en place avec des partenaires issus du milieu de l'enseignement supérieur et de la recherche (Pôle Universitaire Lyonnais, CEPRA,...).

Cette proposition est tributaire d'un local pour accueillir ces animations. Ce local pourra se trouver dans la Maison du parc.

Néanmoins, ces conférences pourraient également avoir lieu dans un local extérieur proche du parc (Musée d'Art Contemporain, Muséum d'Histoire Naturelle, Palais des Congrès).

3. Partenariat pour la mise en place d'actions

Le parc peut être un lieu d'étude et un support pour la recherche. De nombreux thèmes peuvent être abordés dans le parc et dans de nombreux domaines (botanique, zoologie, sociologie ...) afin de faire connaître le parc comme support de recherche.

D'autres partenariats pourront aussi être mis en place avec d'autres organismes publics ou privés (Cité internationale, Musée d'Art Contemporain, Muséum d'Histoire Naturelle, Maison de l'Environnement,...).

C - Développer une communication partenariale

Outre la communication propre au parc qui est mise en oeuvre actuellement (dépliants, relations presse, plaquettes,...), il est nécessaire d'entamer et de développer une communication avec nos partenaires : autres services ville de Lyon et extérieur.

3- Action à mener auprès des groupes

Développer la pédagogie de groupes

Les visites s'adressent aux enfants (et notamment les scolaires), mais aussi pour certaines d'entre elles, aux adultes.

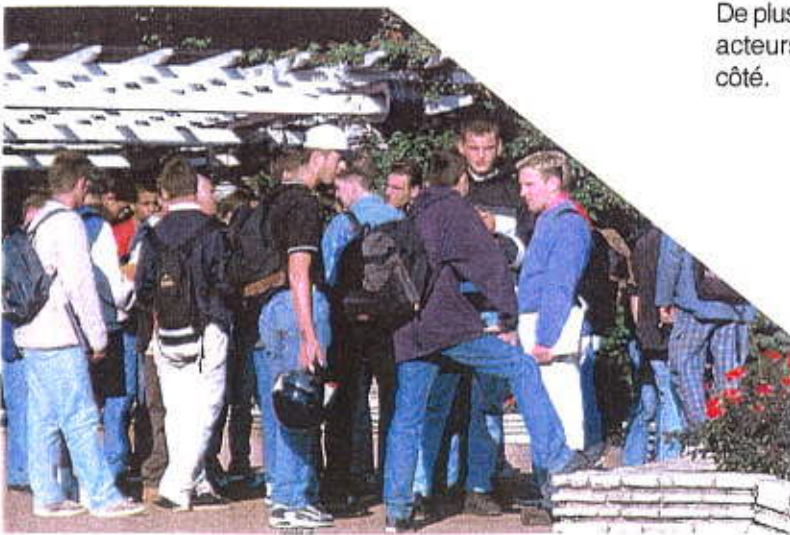
Coordonner les actions pédagogiques

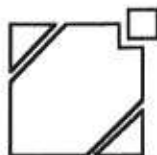
Jusqu'à maintenant différents acteurs (Jardin botanique, Jardin zoologique, Espaces verts, SLH, CORA, FRAPNA, Office de tourisme, CAUE,.....) mènent indépendamment des actions pédagogiques au sein du parc.

Chacun de leur côté, ces organismes sont en contact direct avec les demandeurs de pédagogie de groupe.

De plus il n'existe pas de relations transversales entre tous les acteurs. Chacun mène ses actions pédagogiques de son côté.

Il s'avère donc nécessaire de réaliser une coordination de toutes ces actions afin de leur donner une certaine cohérence.





AGENCE D'URBANISME
DE LA COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON
18 rue du lac - BP 3129 - 69402 Lyon Cedex 03
Tél. 04 78 63 43 70 - Télécopie 04 78 63 40 83

Pour toute information sur cette étude,
contacter Christian NYSSSEN
Tél. 04 78 63 43 49